

OO/HO
BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N°2004-355/PRES
Promulguant la loi organique
n°016-2004/AN du 04 mai 2004 portant
modification de la loi organique n°036-
2001/AN du 13 décembre 2001 portant
statut du corps de la magistrature.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2004-027/AN/PRES/SG/DGDL/DSC du 17 mai 2004 du président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi organique n°016-2004/ AN du 04 mai 2004 portant modification de loi organique n°036-2001/AN du 13 décembre 2001 portant statut du cors de la magistrature ;

VU la décision n°2004-001/C.C du 29 juin 2004 aux fins de contrôle de conformité à la Constitution du 2 juin 1991 de la loi organique n°036-2001/AN du 13 décembre 2001 portant statut du corps de la magistrature.

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi organique n°016-2004 /a/AN du 04 mai 2004 portant modification de la loi organique n°036-2001/AN du 13 décembre 2001 portant statut du corps de la magistrature.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 13 août 2004

Blaise COMPAORE